



Cotisez maintenant, pensez-y plus tard : profitez d'un taux annuel de 3 % pour un CPG d'une durée de 3 mois

10 janvier 2014

MONTRÉAL, le 10 janv. 2014 /CNW Telbec/ - L'année démarre en trombe pour la Banque Laurentienne, qui lance sa promotion *Cotisez en un éclair*, permettant d'obtenir un taux annuel de 3 % pour un certificat de placement garanti (CPG) d'une durée de trois mois¹. Il s'agit d'une excellente alternative pour les investisseurs indécis ou en manque de temps qui désirent profiter d'un taux intéressant dès maintenant. Ils pourront ainsi bénéficier des intérêts en cotisant dès aujourd'hui, tout en évitant la cohue durant la période des REER.

« Durant cette période de l'année où les gens sont habituellement très occupés et où ils pensent souvent plus à rembourser les dépenses occasionnées durant les Fêtes, il peut être plus difficile de prendre une décision réfléchie en matière d'investissement », explique Guylaine Dufresne, *Pl. fin.*, directrice principale, Investissement et planification financière. « Avec un terme d'une durée de 3 mois, cela permet aux investisseurs de faire fructifier leurs avoirs dès maintenant, pour ensuite prendre le temps de bien analyser leur situation financière avec leur conseiller en services financiers et ainsi prendre des décisions éclairées qui sont en ligne avec leurs objectifs financiers », ajoute-t-elle.

Pour bénéficier de l'offre, tout client actuel ou futur devra investir ou transférer d'une autre institution financière une somme minimale de 500 \$ dans l'un des régimes admissibles, et ce, d'ici le 3 mars 2014. Les régimes admissibles sont le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Les renouvellements de placements et les autres CPG détenus à la Banque Laurentienne et ses filiales ne sont pas admissibles à cette offre.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez un conseiller en succursale ou le Service à la clientèle au 1 800 252-1846.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à la grandeur du Canada. Reconnue pour l'excellence de son service, sa proximité et sa simplicité, la Banque sert un million et demi de clients à travers le pays. Fondée en 1846, elle emploie 4 000 personnes qui font d'elle un joueur solide dans plusieurs segments de marché. Elle gère un actif au bilan de 34 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 37 milliards \$.

La Banque se démarque par l'excellence de son exécution et son agilité. Ainsi, elle dessert les particuliers, tant par l'entremise de ses services en succursale que par une offre virtuelle en évolution constante. Elle jouit également d'une solide réputation auprès des PME, des entreprises et des promoteurs immobiliers, grâce à sa présence grandissante à travers le Canada et ses solides équipes situées en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits et services bancaires et d'investissements aux conseillers financiers et aux courtiers, tandis que l'expertise et l'efficacité des services de courtage de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à la grandeur du pays.

¹ En date du 31 décembre 2013, le taux d'intérêt annuel affiché du CPG 3 mois est de 0,25 %. Le taux d'intérêt annuel affiché du CPG 3 mois sera bonifié de 2,75 %. Pour bénéficier de cette offre, vous devez investir ou transférer d'une autre institution financière un minimum de 500 \$ entre le 1^{er} janvier et le 3 mars 2014 dans l'un des régimes admissibles. Les régimes admissibles sont le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Les renouvellements de placements et les



autres CPG détenus à la Banque Laurentienne et ses filiales ne sont pas admissibles à cette offre. Dans le cas d'un transfert provenant d'une autre institution, le taux d'intérêt annuel sera celui affiché au moment de la réception des fonds. Pour être admissibles à la bonification de taux, les fonds doivent être reçus entre le 1^{er} janvier et le 3 mars 2014. Taux d'intérêt annuel. Les intérêts simples sont calculés et versés à la date d'échéance. Cette offre est disponible uniquement dans le réseau de succursales et via les conseillers du Centre télébancaire de la Banque Laurentienne. L'offre n'est pas disponible chez B2B Banque, au secteur PME-Grandes entreprises ou chez les autres courtiers. Certaines conditions s'appliquent. L'offre et les taux des CPG peuvent être modifiés en tout temps et sans préavis. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ou autre promotion. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès d'un conseiller.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus de renseignements:

Mary-Claude Tardif

Conseillère, Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca